

Le six mai deux mil dix-sept convocation du conseil municipal pour le mercredi dix-sept mai deux mil dix-sept à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Jurés d'assises 2018 : tirage au sort
- Attribution des subventions pour 2017
- Programme Voirie 2017 : attribution du marché
- Dossier « Amende de police 2017 »
- Lotissement de Beauregard : maîtrise d'œuvre
- Atelier des services techniques : avenant au lot VRD
- HLC : transfert de charges « Centre de secours » et « ADS 2017 »
- PLU : achèvement de la procédure par HLC
- Programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le dix-sept mai deux mil dix-sept à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : D. LE GALL, G. KERBIRIOU

Absent : D. CAZUC

M. Allain CAZUC a été nommé secrétaire.

Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2018

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1995.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

- **ROUALEC Marcelle Marie CABIOCH née le 8 avril 1932 à PLOUENAN, domiciliée au lieu-dit Kerbiriou à PLOUENAN**
- **GICQUEL Anne-Françoise Léonie Marie née le 31 juillet 1965 à MALESTROIT, domiciliée au lieu-dit Kervennic à PLOUENAN**
- **LE BAIL Didier Daniel né le 15 avril 1967 à QUIMPERLE, domicilié au lieu-dit Lanveguen à PLOUENAN**
- **CASTEL François Marie né le 5 avril 1950 à ROSCOFF, domicilié au lieu-dit Ty Korn à PLOUENAN**
- **PLEIBER François né le 4 septembre 1939 à SAINT POL DE LEON, domicilié 14 rue de Balyzan à PLOUENAN**
- **LEVASSEUR Emilie Amélie Marguerite née le 12 novembre 1988 à MASSY, domiciliée au lieu-dit Radenneg à PLOUENAN**

Attribution des subventions 2017

Mme le Maire donne la parole à M. CUEFF, adjoint à la « Vie associative, Sport, Culture, Patrimoine » pour présenter ce dossier.

M. CUEFF explique que la commission des Finances s'est réunie le 15 mai 2017 pour examiner les demandes de subventions pour l'année 2017.

Sur proposition de la commission le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS PLOUENANAISES SUBVENTIONNEES

	Accordée en 2016	Sollicitée pour 2017	Proposition 2017	Votée en 2017 par le conseil municipal
Les speederien de Plouénan	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Les speederien de Plouénan subvention exceptionnelle maillots		100,00 €		
Boutegerien Pont Eon	0,00 €	0,00 €		
A.P.E.L - Kerellon *	744,00 €	750	744,00 €	744,00 €
Tennis de table	628,00 €	628,00 €	500,00 €	500,00 €
Mutuelle Coups Durs	241,00 €	241,00 €	241,00 €	241,00 €
mutuelle Coups Durs subvention exceptionnelle apéritif 30 ans		259,00 €	200,00 €	200,00 €
Association Détente et Culture	200,00 €	- €		
Cyclo Club	481,00 €	481,00 €	481,00 €	481,00 €
Cyclo Club subvention exceptionnelle apéritif 40 ans		?	200,00 €	200,00 €
F.N.A.C.A	262,00 €	262,00 €	262,00 €	262,00 €
A.C - P.G -T.O.E - C.A.T.M et V.G	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Gym adultes	471,00 €	500,00 €	471,00 €	471,00 €
gym adultes subvention exceptionnelle apéritif 40 ans			200,00 €	200,00 €
Amicale Latque *	960,00 €	1 200,00 €	968,00 €	968,00 €
Association des Personnes Agées de Penzé	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Penzé *	152,00 €	750,00 €	120,00 €	120,00 €
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Penzé rennovation optimist		2 750,00 €		
Ilin ha spered ar vro	200,00 €	300,00 €	200,00 €	200,00 €
Avel Dro	400,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €
Club de loisirs génération mouvement	419,00 €	419,00 €	419,00 €	419,00 €
Société de Chasse	484,00 €	484,00 €	484,00 €	484,00 €
Gars de Plouénan - Football	2 679,00 €	2 700,00 €	2 679,00 €	2 679,00 €
anniversaire apéritif 70 ans			200,00 €	200,00 €
A.D.M.R - Aide Ménagère		pas de demande		
Tennis Club	1 046,00 €	1 500,00 €	1 046,00 €	1 046,00 €
Tennis Club participation à la location de salle	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Comité des fêtes		pas de demande		
Participation feu d'artifice payé à l'artificier par la commune	1 350,00 €		1 350,00 €	1 350,00 €
ACCRO BADS	200,00 €	400,00 €	200,00 €	200,00 €
Kumo Judo Club	475,00 €	500,00 €	475,00 €	475,00 €
Kumo Judo Club subvention exceptionnelle stage regional		100,00 €	?	?
comité de jumelage (pas de demande course de l'espoir ?)	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Tai Ji Kuan	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
association sport mecanique		?		
groupement des jeunes de foot gj horn			1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL	15 562,00 €	19 094,00 €	17 960,00 €	17 960,00 €

Kerellon 8 *93 plouénanais

Amicale Ecole publique 8 * 121 Amicale Ecole de penzé 8*15

AUTRES SUBVENTIONS	
FORFAIT ECOLE DE KERELLON 720 € * ENFANTS	72 000,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DE KERELLON 35 € * 93 ENFANTS (HORS CLIS	3 255,00 €
EPAL 2016	33 340,43 €
COUT DES TAPS EN 2016-2017	77 537,46 €
PISCINE ECOLE DU BOURG 2017	984,90 €
PISCINE ECOLE DE KERELLON 2017	777,00 €
PISCINE ECOLE DE PENZE	147,00 €
TOTAL	188 041,79 €

AUTRES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES

	Accordée en 2016	Sollicitée en 2017	Proposition 2017	Votée en 2017 par le conseil municipal
AC Léonarde Compétition	pas de demande	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association des conjoints survivants	82,00 €	pas de demande		
Amicale des donneurs de sang (123 euros en 2015)	0,00 €	pas de demande		
Amicalément Vôtre 20 € *11 adhérents	200,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
ASAD	50,00 €	?	50,00 €	50,00 €
AS DOMICILE (Association de développement sanitaire)	DECISION REPORTEE	pas de demande		
Association de pêche et protection en milieu aquatique de St Pol de Léon	80,00 €	pas de demande		
Association des visiteurs de prisons WAR ZAO	82,00 €	pas de demande		
CIDFF	51,00 €	400,00 €	51,00 €	51,00 €
Confrérie de l'artichaut	206,00 €	?	150,00 €	150,00 €
La confrérie de l'oignon de roscoff	100,00 €	pas de demande	100,00 €	100,00 €
La croix d'or Plouvorn	82,00 €	?	82,00 €	82,00 €
Secours catholique du Finistère	204,00 €	pas de demande	204,00 €	204,00 €
Société hippique du Léon	50,00 €	pas de demande	50,00 €	50,00 €
Diwan 50* x 8 enfants	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Messageur Léonard	50,00 €	?	50,00 €	50,00 €
RADIO NORD BRETAGNE	50,00 €	?	50,00 €	50,00 €
LES RESTOS DU CŒUR 29	100,00 €	?	100,00 €	100,00 €
TOTAL	1 787,00 €	770,00 €	1 657,00 €	1 657,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNEES

nom	Accordée en 2016	Sollicitée en 2017	Proposition 2017	Voie en 2017 par le conseil municipal
A.D.A.P.E.I	- €			
ADDESKI	- €			
AFSEP	- €			
APF	- €			
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS Association Céline et Stéphane	- €			
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	- €			
ASSOCIATION France AVC 29	- €			
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES DU FINISTERE	- €			
Association QUEFFLEUTH ET BELIZAL	- €			
Association régionale des Laryngectomisés et inutilisés de la voix	- €			
BATIMENT CFA	- €			
BRETAGNE VIVANTE	- €			
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (Côtes d'armor)	- €			
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (Ille-et-Vilaine)	- €			
club tir à l'arc ploumeour trez	- €			
college jacques prevert (voyage scolaire Allemagne)	- €			
Comité départemental du Finistère du Prix de la résistance et de la déportation	- €			
CLCV	- €			
croix rouge française	- €			
EAU ET RIVIERE	- €			
ENFANCE ET PARTAGE QUIMPER	- €			
enfants de l'arc en ciel	- €			
France Alzheimer	- €			
HANDISPORT CLUB LEONARD	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
IREQ Lesneven	- €			
MFR GUILLIERS	- €			
MFR MORLAIX	- €			
PAROLES	- €			
PEP 29	- €			
rêves de clown	- €			
SECOURS POPULAIRE Français	- €			
société de secours aux familles des marins naufragés	- €			
VIE LIBRE	- €			
TOTAL	- €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

M. Olivier MONCUS présente le Groupement de Jeunes de l'Horn qui existe depuis 15 ans. Il regroupe les jeunes de PLOUENAN, GUICLAN, MESPAUL et TAULE. Certes il a y de nombreux bénévoles mais cela est insuffisant. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de recruter un éducateur en emploi d'avenir. Le coût de ce recrutement à la charge du groupement est de 832 euros par mois. Il demande une participation des communes représentant 500 euros par mois.

Les communes sont sollicitées en fonction du nombre de jeunes adhérents à la structure soit 30% pour PLOUENAN, TAULE et GUICLAN, soit 1 800 euros, et 10% MESPAUL, soit 600 euros.

Programme Voirie 2017

Mme le Maire rappelle que le Programme Voirie 2017 a été approuvé le 28 février 2017 et qu'une consultation a été lancée pour sa réalisation.

Elle donne lecture des résultats « tranche ferme » et « tranche conditionnelle » comprises :

EUROVIA	156 956, 21 €HT
COLAS	147 831, 50 €HT
PIGEON TP	148 996, 50 €HT

Après avoir pris en considération les offres de prix, les mémoires techniques et les références il apparaît que c'est l'entreprise COLAS qui présente la meilleure offre.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer l'offre de l'entreprise COLAS pour la réalisation du Programme Voirie 2017.

Dossier « Amende de police 2017 »

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article R 234-11 du Code Général des Collectivités Territoriales le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2016.

Lors de la commission permanente du 6 mars 2017 l'assemblée délibérante du Département a reconduit les mêmes thématiques qu'en 2016 : les liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public.

Mme le Maire propose deux aménagements qui rentrent dans le cadre de ce dispositif :

- L'aménagement de sécurité à Kerlaudy avec la création de deux écluses en agglomération pour un coût estimé de 13 612 €HT
- La sécurisation de la circulation piétonne en continuité de l'aménagement de la liaison Route de Pont Eon-Kerellon à proximité de l'école ND de Kerellon pour un coût estimé de 21 577, 50 €HT

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve et valide ces projets qui sont inscrits dans le Programme Voirie 2017,

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière.

Ces travaux seront réalisés en 2017.

Lotissement de Beauregard : maîtrise d'œuvre

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre concernant la création du lotissement de Beauregard.

Cinq cabinets ont déposé une offre :

A et T Ouest	29 610 €TTC
QUARTA	33 103, 20 €TTC
B3i	35 808 €TTC
OLLIVIER	37 482 €TTC
DCI	35 700 €TTC

Seul le cabinet QUARTA inclue la mission SPS dans son offre.

A et T propose une mission SPS en sus au prix de 1 500 €TTC et une prestation « Foncier-Bornage-DA » au prix de 7 320 €TTC.

Après avoir pris en considération les offres de prix, les mémoires techniques et les références il apparaît que c'est le cabinet A et T Ouest qui présente la meilleure offre.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir le cabinet A et T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant la création du lotissement de Beuregard.

Mme le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition du terrain appartenant à M. Louis SAILLOUR jouxtant le terrain principal du lotissement. Ce terrain est inscrit en zone naturelle et en zone humide au PLU arrêté le 24 mars 2017. Mme le Maire propose d'y réaliser un aménagement de qualité rentrant dans la trame verte et bleu de notre projet de développement durable inscrit dans le PADD. Ce projet peut tout à fait s'intégrer dans le programme « Protection et milieux naturels » du Conseil départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet,

Autorise Mme le Maire à déposer une fiche Projet sur cet aménagement dans le cadre du contrat de territoire pour la période 2018/2020.,

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Protection et milieux naturels » du Conseil départemental, auprès de l'agence de l'eau et auprès du syndicat du Haut Léon.

Atelier des services techniques : avenant au lot VRD COLAS

Avenant n° 1 au lot n° 9 VRD COLAS

Mme le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation.

Il apparait que des travaux supplémentaires non prévisibles s'avèrent nécessaires dans le cadre du lot n° 9 VRD attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 7 245 €HT. Ceci porte le marché à 14 410, 50 €HT, 17 292, 60 €TTC.

M. CUEFF explique en quoi consistent ces travaux supplémentaires : décroûtage et reprofilage sous l'enrobé, complément d'enrobé et réalisation d'un puits perdu.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la réalisation de ces travaux supplémentaires,

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Mme le maire précise que la réception des travaux aura lieu demain 18 mai 2017.

HLC : transfert de charges « ADS 2017 »

Dans le cadre du schéma de mutualisation les communes membres ont décidé de confier au service commun « Autorisations du Droit du sol » de la communauté de communes les missions d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Une convention entre les communes et la communauté de communes définit les modalités de fonctionnement notamment la refacturation de la prestation par une minoration des Dotations de compensation.

Pour 2016 le coût réel de la prestation ADS est de 10 364 euros dont 6 468 euros en prévisionnel et 3 896 euros de régularisation.

Pour 2017 le montant prévisionnel de facturation est de 10 233 euros.

Ces montants seront déduits des dotations de compensation.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge du 9 mars 2017, prend acte de la régularisation pour 2016 (6 468 euros) déterminée par la délibération du 21 décembre 2016 et prend acte du montant prévisionnel pour 2017 (10 233 euros).

PLU : achèvement de la procédure par HLC

Mme le Maire rappelle que le projet de PLU de PLOUENAN a été arrêté par le conseil municipal le 24 mars 2017.

HLC a pris la compétence PLUI le 27 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L153-9 du code de l'urbanisme seule la communauté de communes est donc désormais compétente pour achever la procédure du PLU de PLOUENAN.

De façon concrète le conseil municipal de PLOUENAN doit manifester, par délibération, sa volonté de voir la procédure d'élaboration du PLU achevée par la communauté de communes. Ensuite, par délibération du conseil communautaire, la communauté de communes pourra décider de poursuivre la procédure engagée.

Ce n'est qu'une fois ces deux délibérations prises que la procédure d'élaboration du PLU de PLOUENAN pourra se poursuivre sous la responsabilité de HLC qui pourra lancer la consultation des services suite à l'arrêt du PLU.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU par HLC.

Programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Mme le Maire présente le récapitulatif du soutien financier accordé à la commune dans le cadre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » mis en œuvre par Ségolène ROYAL :

Sous maîtrise d'ouvrage de PLOUENAN

1) Véhicules électriques 50 000 €HT

55 % TEPCV soit 27 500 €HT

25 % Bonus écologique soit 12 500 €HT

20% Autofinancement soit 10 000 €HT

Les membres du bureau de HLC proposent de faire un groupement d'achat pour les véhicules électriques.

Le conseil municipal approuve cette idée et désigne Jean Michel CUEFF et Eric TANGUY référents pour suivre ce dossier.

2) Lutte contre le gaspillage alimentaire 3 525 €HT

80% TEPCV soit 2 820 €

20 % Autofinancement soit 705 €

3) Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments communaux 35 000 €HT

80 % TEPCV soit 28 000 €HT

20 % Autofinancement soit 7 000 €HT

Sous maîtrise d'ouvrage du SDEF

1) Eclairage public : remplacement des lanternes existantes par des lanternes à LED 120 000 €

80 % TEPCV soit 96 000 €

20 % Autofinancement SDEF soit 24 000 €

0 % Commune de PLOUENAN

Avant tout commencement de travaux le SDEF va établir un programme détaillée et chiffrée.

Questions diverses

Télétransmission des actes

Mme le Maire explique que le certificat électronique Chambersign permettant l'envoi sécurisé des actes par voie dématérialisée à la préfecture arrive à échéance.

A cette occasion Mme le Maire propose de changer d'opérateur de transmission, actuellement CDCFAST, pour MEGALIS, service gratuit pour la commune, HLC payant la cotisation pour toutes les communes membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce choix et autorise Mme le maire à signer avec M. le Préfet un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Personnel communal

Mme le Maire explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du CDG29.

Considérant les possibilités d'avancement de grade 2017,

Mme le Maire propose au 1^{er} juin 2017 :

- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires
- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet
- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires
- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide d'adopter les propositions du Maire :

- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires
- La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet
- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires
- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Numérique dans les écoles

Mme Véronique LE BOULC'H rappelle que la commune bénéficie d'une subvention pour l'équipement numérique des écoles au titre de la DETR. Après avoir défini les besoins avec les directrices des écoles publiques une consultation auprès de SOS Ordi, Dièse Services informatiques et RBI a été lancée.

Enquêtes publiques

Mme le Maire informe le conseil municipal que deux dossiers d'enquête publique sont actuellement consultables en mairie :

- . extension d'un élevage porcin à Kerdreïn SCEA RIOU en PLOUVORN (EP du 10 avril au 10 mai 2017)
- . renouvellement autorisation carrière de Lan ar Marc'h à Trézilidé/MESPAUL (EP du 22 mai au 23 juin 2017)

Taille des haies 2017

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de Pascal TANGUY pour la taille des haies communales pour 7 716 €TTC.

Divers

Résidence Roz Avel

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de donner au lotissement PRAT/Thierry CORRE de Lanveguen le nom de « Résidence de Roz Avel ».

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir au nom à donner au lotissement LE VOT.

Elections

Mme le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017 au Mille Club de 8H à 18H. Elle précise que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter. Le représentant du conseil constitutionnel peut annuler le scrutin si cela n'est pas respecté. Elle demande à chaque conseiller de veiller au respect de cette disposition.

Inauguration

L'officialisation du nom de l'école publique du bourg « Simone VEIL » aura lieu le 24 juin 2017 à 11H.

Personnel communal

M. Daniel LE MAO fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Novembre 2017.

CCAS

Mme Anne MARC explique l'utilisation de la subvention faite par la commune au CCAS. L'anniversaire de la doyenne, Mme LE BOULCH, sera fêté le 25 mai.

Tour de Bretagne des véhicules anciens

M. CAER informe le conseil que le 37^{ème} tour de Bretagne des véhicules anciens fera escale à PLOUENAN le dimanche 4 juin 2017 après midi. Cela représente 700 véhicules et 1 300 participants. M. CAER organise avec des sponsors un pot d'accueil de 15H à 19H au boulodrome. IL fait appel à tous les volontaires pour l'aider ce jour là.

Bornes enterrées

Mme le Maire explique que HLC installe des bornes enterrées. Plouénan bénéficie de trois sites : Kérifaouen, terrain des sports et Kerlaudy. Il y a des difficultés pour ce dernier site à cause de réseaux enterrés. Une autre solution est à l'étude.

La séance est levée à 23H.

Le Maire

CHEVAUCHER Aline

Le secrétaire

CAZUC Allain

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie-Yvonne		PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUVILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth		
	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		